**Association pour l’Information sur les Risques d’Avalanches urbaines et leur Prévention**

**32, rue La Boëtie** **- 75008 Paris**

**Jean-Claude Bourdais**, Président🕾 06 07 65 65 65- e-mail : jc.bourdais@spf-paris.com

**Jean-Guy Cuvelier,** Vice-président

**Gilbert Delaunay**, Vice-président

**FENVAC-SOS Catastrophes et Terrorisme**, représentée par Stéphane Gicquel, Secrétaire général

 Le 23 juillet 2015

[www.airap.asso.fr](http://www.airap.asso.fr)

**28 mai 2015, à Chamonix,**

**approbation du PPR avalanches**

C’est en 2001 que le préfet de la Haute-Savoie prescrivait un nouveau PPR avalanches (plan de préventions des risques). Il le faisait, contraint par un drame, l’avalanche de Montroc du 9 février 1999, qui avait malheureusement prouvé que les cartographies d’avalanches de la vallée de Chamonix étaient mal faites.

 Avalanches oubliées, avalanches occultées, erreurs de cartographie, tout se conjuguait pour que d’autres drames de ce type se reproduisent.

Le procès du maire Charlet, condamné à 3 mois de prison avec sursis et amnistié, avait démonté les mécanismes de légèreté, d’incompétence, d’insuffisance et de suffisance de certains qui avaient débouché sur la mort de 12 personnes.

Le projet de PPR A, après plus de 6 ans d’études du RTM, passait en enquête publique en 2007.

L’AIRAP le contestait immédiatement après avoir financé une pré-étude dès l’officialisation des premiers éléments conclusifs, et demandait que soient revus, avant approbation par le préfet, une quarantaine de couloirs d’avalanches urbanisés sur les 117 existants.

**8 années d'actions**

Sans vouloir ré écrire l'histoire, rappelons les différents étapes, toutes très difficiles et lentes, des actions qui ont permis de déboucher sur ce PPR qui est dorénavant définitif et fiable.

-  **mars 2007**  - demande à un expert indépendant par l'AIRAP, qui en assure pour moitié le financement, d'une pré-étude du projet du PPR annoncé en enquête publique pour le mois de juin 2007.

**-  juin 2007**- demande au maire Charlet et à la DDT 74 de retarder la fermeture de l'enquête publique pour la rendre accessible aux résidents secondaires (rappelons que les seules victimes de l'avalanche de Montroc à ne pas avoir été informées préalablement d'un risque d'avalanche à Montroc en 1999 étaient des résidents secondaires...)

**- septembre 2007** - remise au commissaire-enquêteur du rapport réalisé pour le compte de l'AIRAP où il est demandé de revoir 46 couloirs nommément désignés

- **octobre 2007** à mai 2008 - actions auprès de la DDT 74 pour lui faire admettre la pertinence des remarques formulées dans l'étude remise par l'AIRAP à partir de 3 couloirs retenus contradictoirement entre l'AIRAP avec l'expert retenu et la DDT associée au RTM, rédacteur du projet de PPR

- **octobre 2007** à février 2010 - intervention auprès des services du Premier ministre, du Ministère de l'Ecologie, de l'Intérieur, de la DGPR, du préfet 74 pour que ne puisse être approuvé le PPR de Chamonix tant que les couloirs listés ne seraient pas révisés

**- mars 2010** - deux décisions simultanées prises au niveau national du Ministère de l'Ecologie, sur instructions: signature du PPR et décision de nommer une commission d'experts pour réétudier les couloirs contestés

- **octobre 2011** -  nomination par la DDT 74 de l'expert Richard Lambert pour une pré-étude de 44 couloirs

- **janvier 2012-** remise au préfet 74 par l’expert Richard Lambert de son étude

- **septembre 2012** - nomination d'un collège international de 4 experts pour réaliser

 - un pré-rapport de ces 44 couloirs et identifier ceux à analyser à fond puis

 - une étude détaillée de ces derniers

- **novembre 2012-** présentation à l’AIRAP de la méthode retenue pour le pré-rapport par les 4 experts

- **mars 2013** - remise officielle du pré-rapport des 4 experts qui conclut: 27 couloirs à revisiter complètement et 13 à modifier légèrement… par d’autres (Taconnaz et Brévent exclus)

- **mai 2013 à octobre 2014** - lourdes interrogations de l'AIRAP sur qui va réaliser l’analyse des 13 couloirs non étudiés

- **septembre à novembre 2014** - réalisation et remise du rapport final des experts internationaux (700 pages et cartes)

- **novembre 2014** - présentation à la population des premières conclusions de l'étude

**- décembre 2014** – réaction de l’AIRAP devant des insuffisances signalées sur d’autres couloirs, hors rapport BBCM

**- février mars 2015** - passage en enquête publique

**- 28 mai 2015**- approbation par le préfet de la Haute-Savoie du PPR avalanches de Chamonix

Pendant ces longues années, nous avons veillé avec la plus grande vigilance, et, à diverses reprises, grande fermeté, à ce que la mairie de Chamonix informe les populations concernées, au fur et à mesure de l'avancée des connaissances sur les couloirs à rectifier.

De 2010 à 2012, l’AIRAP a, de la même manière, apporté une contribution très active pour la définition du cahier des charges et la mise en place de l’automate d’alerte, dont les capacités aujourd’hui permettent une information en temps réel pour tous les messages importants de la mairie vers les populations, en particulier, en cas d’éventuelles évacuations pour cause de risque d’avalanche.

**L'AIRAP se réjouit, mais que d'énergies dépensées....**

Au cours de ces 7 années,

 - 7 ministres de l'Ecologie se sont succédés

- 12 conseillers techniques et/ou directeurs de cabinet ont été successivement rencontrés sur le sujet

- 5 préfets de la Haute-Savoie dont 4 rencontrés directement, ont été nos interlocuteurs,

sans compter les différents membres de la DGPR, du ministère de l'Intérieur, de la DDT 74 et bien sûr de Chamonix, élus, personnel municipal, PGHM, CNISAG, etc. avec lesquels des contacts permanents ont été tenus.

Chacune des étapes citées ci-dessus a été précédée et suivie pour sa mise en oeuvre de 3 à 4 courriers très explicites, dont le dernier généralement en RAR, pour que les réponses soient fournies et les demandes mises en oeuvre.

Précisons enfin, mais chacun en a déjà fait l'expérience par lui-même dans ses rapports avec la vie administrative de notre pays, qu'il faut en général de 4 à 6 appels téléphoniques pour avoir un entretien téléphonique ou obtenir un rv et qu’une des règles « non écrites » des services décentralisés de l’Etat est, sans doute, à quelques exceptions près, que l’on ne doit jamais rappeler quelqu’un au téléphone. Vous comprendrez le sentiment de grande libération qui nous habite aujourd'hui.

C'est en effet un des deux grands volets des objectifs poursuivis par l'AIRAP qui se ferme: la réalisation d'un bon PPR avalanches à Chamonix.

**Les questions du Brévent et de Taconnaz**

Ces deux couloirs sont classés 1er et 9ème en terme d’importance de risque sur les 1432 SSA, H de France (sites sensibles aux avalanches en secteurs habités) identifiés par l’IRSTEA pour le compte de l’Etat.

Prudemment, les 4 experts internationaux ont préféré exclure ces deux secteurs de leur champ d’investigation.

Il n’en reste pas moins que le sujet demeure pour Taconnaz et le Brévent.

Risque constant de chute de séracs pour Taconnaz.

Pour le Brévent, l’AIRAP ne veut pas prendre en charge cette question qui lui semble clairement relever de demandes à exprimer par la mairie et les résidents du secteur aux services de l’Etat. Il est vrai que si ce couloir était situé en pleine zone habitée d’un village autrichien, allemand ou suisse, il serait équipé depuis longtemps de multiples râteliers dont la vocation serait de limiter les risques de départ d’avalanches. Mais en France, on ne fait pas comme cela…parce que, parce que, parce que..La traditionnelle exception française !

Si drame il y a un jour dans ces secteurs, le maire dira que « c’est à l’Etat d’afficher le risque ». Les familles des victimes diront que « c’est au maire d’assurer la sécurité dans sa commune », etc…Seules les victimes auront été privée de parole. La Justice aura alors son mot à dire.

**Actions de l’AIRAP à poursuivre**

Il reste pour l’AIRAP à obtenir que le trop célèbre Guide méthodologique avalanches, prêt depuis … 2004, soit enfin approuvé par la ministre Royal.

Ce Guide précise les modalités de prise en compte des avalanches, y compris en particulier, comme en Europe depuis 50 ans, des avalanches exceptionnelles (de 100 à 300 ans, les plus dangereuses puisque les plus rares et donc les plus fortes).

Notre ministre de l’Ecologie devrait avoir, nous semble-t-il, d'autres sujets de préoccupation que le blocage de ce document qui ne concerne que 292 communes en France et dont la moitié compte moins de 150 habitants.

Les choses avancent, pourtant, puisque nous avons pu, au fil des ans, « contribuer » activement à convaincre les préfets de 6 départements supplémentaires qu’il était de l'intérêt des habitants, de leurs DDT et services de sécurité civile et d'eux-mêmes sur le plan judiciaire, de le prendre en compte, dans les nouveaux PPR dans un premier temps.

L'hiver dernier, avalancheux à souhait, nous a fourni de bons arguments, notamment grâce à l'avalanche urbaine "miraculeuse" d'Aulon (dans les Pyrénées), pour que 4 départements basculent dans la bonne direction.

Mais rendons à César… Les Alpes-Maritimes avaient été le premier et le seul département de France à opter spontanément pour la mise en pratique du Guide méthodologique avant que l’AIRAP n’entame ses actions.

**Des remerciements**

Ils sont nombreux à adresser à tous ceux sans lesquels ces résultats n’auraient pas été obtenus.

* aux personnes de l’Administration française, centrale, départementale et locale qui, chacune à leur niveau de responsabilité ou d’influence, souvent très discrètement, ont soutenu le combat de l’AIRAP, le considérant, cela nous a toujours semblé évident, comme une cause juste.

Leur intervention, souvent peu visible par contrainte de réserve, parfois totalement décisive à différentes étapes de nos actions, ont permis à plusieurs reprises de faire avancer les choses quand tout semblait interrompu.

* aux responsables de la DDT 74, professionnels de qualité, auxquels, c’est certain, l’AIRAP a ajouté une charge de travail redoutable et dont nous voulons oublier les quelques accès de mauvaise humeur
* aux préfets de la Haute-Savoie dont les interventions successives de bon sens ont fait à chaque fois avancer les choses malgré parfois des oppositions de leurs proches collaborateurs (trices)
* aux élus, actuels ou anciens, et personnes de l’administration locale qui, sans en avoir toujours grande envie pour certains, ont su généralement prendre la mesure de leurs responsabilités, parfois après quelques mises en garde sévères
* aux journalistes qui ont grandement aidé, avec leurs mots, parfois déconcertants, à faire, eux aussi, avancer les choses dans l’esprit du public mais aussi auprès de ceux qui avaient à prendre des décisions
* à tous ceux qui, au fil des ans dans ces combats partagés, sont devenus des amis de cœur dans cet objectif commun qui nous habitait : **« que cela n’arrive pas à d’autres » !** Amitié que les avatars de la vie ne sauraient détruire.
* un merci tout particulier aussi à tous nos adhérents qui ont su nous accompagner et nous soutenir tout au long de ces années avec une grande constance
* un grand merci, enfin, à tous ceux qui ont engagé leur vie professionnelle dans ce combat

**Des regrets ou plutôt des constats**

Quelques événements, au cours de cette période ont entrainé parfois de la part de l’AIRAP ou de son président à titre personnel des prises de position vigoureuses. La raison en est la confrontation à ce que l’on appelle pudiquement la nature humaine. Celle-ci est ainsi faite que le manque de courage, la lâcheté parfois, le désir de ne pas déplaire, le souci de paraître et de se faire bien voir, le non respect des engagements, la paresse intellectuelle aussi ou la défense d’intérêts personnels existent sur cette terre. Nous y avons été confrontés.

Mais l’important est, au final, comme dit le dicton, que la caravane ait pu passer et avancer jusqu’à son terme.

**Pour le Bureau, le président**

**Jean-Guy Cuvelier, vice-président Jean-Claude Bourdais**

**Gilbert Delaunay, vice-président**

**FENVAC, Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs**

**Jacques Guespereau**

**Yves Meynial**